



SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

1350, chemin Middle, Saint-Georges-de-Clarenceville, J0J 1B0

450-294-2464 ou st-georges@clarenceville.qc.ca

AVIS PUBLIC

Avis vous est par la présente donné que lors de l'assemblée régulière du conseil du 2 mai 2017, tenue dès 20h, au 1350 chemin Middle, la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par les membres du conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville, à savoir :

Demandeur : 2004 rue Mireille

Demande : Régulariser la situation de l'immeuble dont les marges latérales de la maison sont de 0.16 m et 1.37 m alors que le règlement de la construction N° 198 de 1968 exige des marges latérales de 1.98m et 3.20 m.

Donné à Saint-Georges-de-Clarenceville ce 7^{ième} jour d'avril 2017.

Charles Whissell, directeur général et secrétaire trésorier